

Liste des terrains faisant l'objet d'un arrêté municipal dans le cas de l'Art 62 des RG



Week end du 23 et 24 Septembre 2023

GARD

GAUJAC : terrain communal du 18.09 au 31.12.23 (travaux) terrain de repli terrain de Pont St Esprit.

PUJAUT : stade municipal du 01.09 au 09.10.23 : terrain de repli : terrain annexe N°2

FOURQUES : stade des grandes vignes pour travaux de réfection, du 18.09 au 22.10.23. **TERRAIN DE REPLI** stade Roger Marbat

SOYEZ VIGILANTS certaines rencontres ont des terrains de repli !! Consulter l'agenda sur le site du District.

LOZERE